

ASSEMBLÉE NATIONALE25 novembre 2024

RÉGULARISER LES PRATICIENS ET PHARMACIENS À DIPLÔME HORS UNION
EUROPÉENNE - (N° 432)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 30

présenté par
M. Maudet

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« troisième »

le mot :

« quatrième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination